

La vie des



LA REVUE DES ASSOCIATIONS  
FAMILIALES CATHOLIQUES

[afc-france.org](http://afc-france.org)



**PARTAGER** LE DOSSIER DU MOIS

## ÊTRE PROPRIÉTAIRE OU USAGER ?

Prendre de la distance  
avec ses biens

5



# ÊTRE PROPRIÉTAIRE OU USAGER ?

## Prendre de la distance avec ses biens

La France accorde une grande importance à la propriété foncière. Pour autant, de plus en plus de Français se tournent vers l'économie collaborative. Ils troquent, donnent ou vendent à prix très réduits des biens d'équipement qui trouvent alors une seconde vie. Ce détachement favorise un usage plus raisonnable des biens et offre l'opportunité de nouvelles relations. Il convient de ne pas oublier non plus que le bien dont nous avons l'usage a toujours un propriétaire. Ceci nous invite à appréhender économiquement ce qui, pour les consommateurs, relève de l'indispensable ou du superflu.



**58 %** de propriétaires sur un total de  
**37 millions de logements**  
**82 %** des logements possédés sont des  
résidences principales

(Insee 2020)



L'achat est la solution d'acquisition  
préférée pour la résidence principale **76 %**  
même si un Français sur cinq exprime  
une préférence pour la location **20 %**  
**2%** préfèrent l'achat groupé et **2%** ne se prononcent pas

(Harvard Business Review 2016)



**1/3 des Français** a déjà eu, au cours  
de l'année 2017, des **pratiques collaboratives non marchandes**  
(covoiturage, échange de services de jardinage, bricolage  
et recyclage, échange de livres, de jouets, cours de soutien,  
monnaies locales, prêt, etc.)

(Ministère de l'Économie 2021)



Entre 1995 et 2015, en France, le montant des  
locations de biens personnels et domestiques par les  
ménages est passé de  
**1,7 à 4,2 milliards d'euros**

(Insee 2017)



# « NOUS NE CONSOMMONS PAS UN BIEN, MAIS UN SERVICE RENDU PAR UN BIEN »

## ENTRETIEN

AVEC L'ÉCONOMISTE  
JEAN-YVES NAUDET

Si l'on ne peut pas confondre l'usage et la propriété, les deux sont intimement liés. Derrière chaque utilisation d'un bien, il y a un propriétaire.

Il faut donc envisager les deux notions dans la complémentarité.

Qui est-il ?



Jean-Yves Naudet est professeur d'économie honoraire à l'université d'Aix-Marseille, membre de l'Académie catholique de France. Il a participé, il y a quelques années, à la rédaction d'un rapport sur la nécessité pour la CNAFC de devenir aussi une association de consommateurs.

**N'existe-t-il pas en France une attention trop importante accordée à la propriété, en particulier immobilière ?**

Jean-Yves Naudet – Il faut d'abord rappeler l'essentiel. Il existe trois formes de propriété : la propriété des entreprises (individuelle, sociale, coopérative ou mutualiste), la propriété immobilière (maisons, appartements) et la propriété des biens d'équipement ménagers. Les deux dernières formes de propriété nous intéressent plus particulièrement.

Les Français sont attachés à la propriété de leur logement, mais les politiques publiques y sont souvent hostiles. Je pense par exemple aux questions d'héritage. C'est l'un des pays où les taxations au moment de l'héritage sont les plus élevées.

**Quelle est la position de l'Église vis-à-vis de la propriété ?**

J.-Y. N. – Du point de vue de l'éthique, la Doctrine sociale de l'Église a toujours favorisé et souhaité l'accession à la propriété, car – le pape Léon XIII l'explique très bien dans *Rerum novarum* (1891) – cela donne une zone d'autonomie par rapport aux possibles empiètements de l'État. Le propriétaire de son logement n'est pas dépendant de l'État ou d'un autre propriétaire. Toutefois, cela dépend évidemment des circonstances. L'accession à la propriété est coûteuse. Pour des raisons financières, certains ménages n'y ont pas accès. La location est alors bien évidemment acceptable. Mais à long terme, il est préférable de favoriser l'accession à la propriété. Le pape François évoque les fameux trois

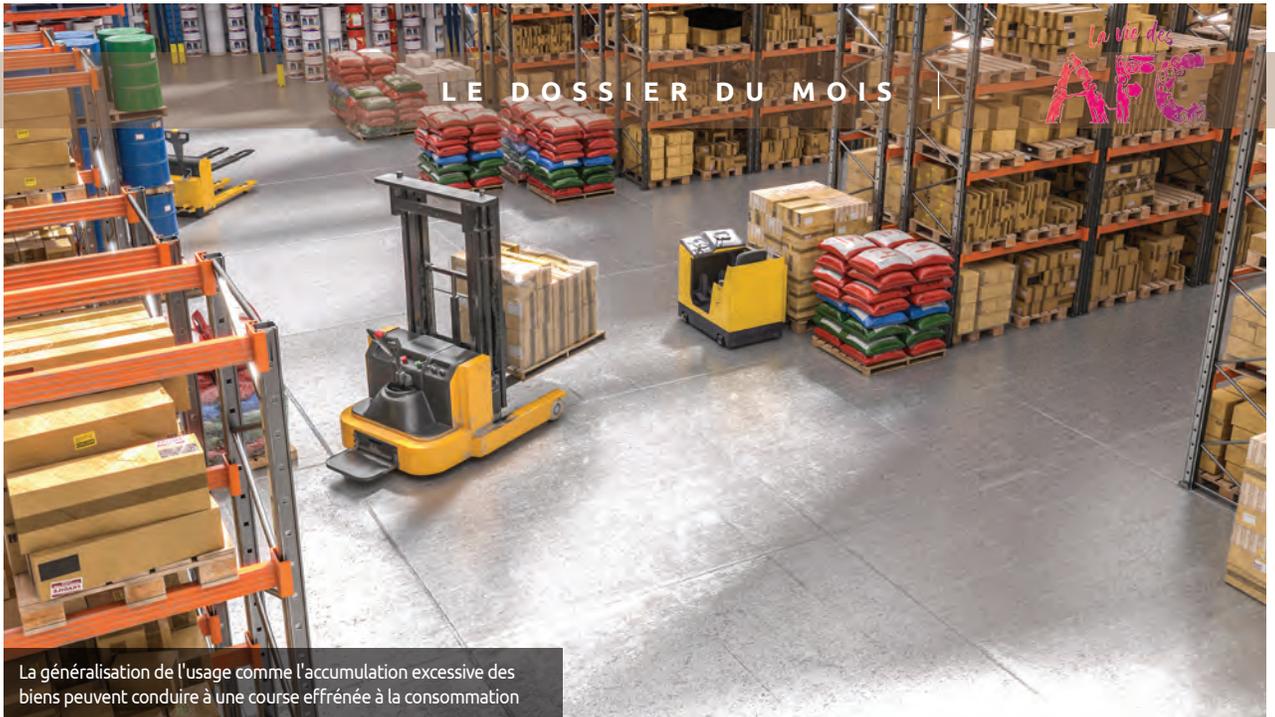
« T » : toit, travail et terre. Le « toit » signifie bien le droit à posséder un logement.

Il faut ajouter que dans tous les cas, il y a un propriétaire. Le simple usage n'est donc jamais l'abolition de la propriété. La Doctrine sociale de l'Église n'a jamais été collectiviste et n'a donc jamais imaginé que la propriété appartienne à l'État.

**Qu'en est-il des biens matériels ?**

J.-Y. N. – Je voudrais poser un préalable : on a très souvent enseigné en économie que nous « consommons des biens ». L'expression est tout à fait fautive. Nous ne consommons pas un bien, mais un service rendu par un bien. Cela éclaire les questions relatives à l'usage. Propriétaires ou non, c'est le service rendu par le bien que nous consom-

*« L'usage des biens doit être considéré comme commun, c'est-à-dire destiné à tous. »*



La généralisation de l'usage comme l'accumulation excessive des biens peuvent conduire à une course effrénée à la consommation

*« Il est nécessaire parfois que le consommateur prenne de la distance par rapport au bien. »*

mons. La consommation n'est pas équivalente aux dépenses de consommation. L'achat d'un ordinateur est une dépense de consommation : il est enregistré immédiatement dans le PIB. En revanche, vous allez consommer, pendant la durée de vie de votre ordinateur, les services qu'il vous rend. Le bien d'équipement seul ne rend pas entièrement le service. L'ordinateur ne fonctionne pas seul. Il faut ajouter l'électricité, le papier, l'imprimante, l'encre... Il y a surtout ce que la famille fait avec le bien. Il existe une production domestique. Et le PIB ne prend pas en compte cette production. Pourtant, c'est un service considérable rendu à la société. Cela signifie que la distinction propriétaire ou usager n'est pas si radicale que ça, parce que, dans tous les cas, nous sommes des usagers.

**Est-il utile d'être propriétaire de ses biens d'équipement ?**

J.-Y. N. – Tout dépend des circonstances. Prenons un exemple : si vous êtes dans une zone rurale mal desser-

vie, être propriétaire de votre voiture apparaît évident. Si vous habitez dans une ville extrêmement bien desservie par les transports en commun, vous n'aurez sans doute pas besoin d'en acheter. Vous pourrez alors louer une voiture pour faire une excursion ponctuelle hors de la ville. Tout dépend donc du coût et de l'intensité de l'usage du bien.

**L'usage d'un bien est-il destiné à tous ?**

J.-Y. N. – Saint Thomas d'Aquin évoquait déjà cette problématique. Dans un premier temps, il reprenait la théorie aristotélicienne de la propriété : on traite mieux un bien que l'on possède en propre que dans le cadre d'une propriété collective où l'on a tendance à se reposer sur les autres. Mais saint Thomas innove sur la question de la finalité de la propriété, soit l'usage, c'est-à-dire la destination universelle des biens (voir encadré page 8). L'usage des biens doit être considéré comme commun, c'est-à-dire destiné à tous. Celui qui a

plus doit aider celui qui a moins. Cela dépasse la question de l'économie collaborative et de la location. Ceux qui possèdent légitimement des biens ont des responsabilités vis-à-vis de ceux qui n'en ont pas.

**Il doit donc y avoir gratuité de l'usage pour ceux qui n'ont pas. Dans quelle mesure alors ne peut-on pas dire que l'économie collaborative, par la généralisation de la location, nuit à la gratuité de tous les aspects de la société ?**

J.-Y. N. – Effectivement, les plateformes collaboratives ne doivent pas oublier la dimension de gratuité. Sur ce point, Benoît XVI a été très éclairant dans *Caritas in veritate*. Il y a trois domaines : marchand (je donne parce que l'on me donne), politique (je suis contraint de respecter des lois), et enfin la société civile – familles, associations... (où doit régner la gratuité). Quand un enfant aide dans une famille, il ne le fait pas dans le but d'obtenir une récompense. Selon Benoît XVI, la gratuité s'éduque au sein de la société civile qui doit par



la suite irriguer les domaines politique et marchand : la politique doit être vue comme un service ; le marchand doit garder une place pour la gratuité.

### Dans quelle mesure la généralisation de l'usage ne provoque-t-elle pas une course effrénée à la consommation ?

J.-Y. N. – Vous avez raison, cela facilite l'accès aux biens. Aujourd'hui, la construction d'une piscine à 15 000 euros n'est pas accessible à tous. En revanche, louer la piscine d'un autre est plus accessible. Il faut distinguer plusieurs niveaux. Est-ce forcément un signe de matérialisme ? Je resterai nuancé, justement parce que nous ne consommons pas les biens, mais les services. Ce n'est pas forcément un signe d'accaparement du matériel. Il y a des biens dont l'utilité peut être contestée et inversement : par exemple, il est louable d'avoir un accès plus facile à la culture. Il faut donc s'en remettre à la Doctrine sociale de l'Église pour distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas. Un certain usage peut vous grandir ou vous avilir. Sur Internet, vous pouvez communiquer avec vos enfants à l'étranger grâce à Skype,

mais vous pouvez aussi consommer de la pornographie. Internet n'est pas bon ou mauvais, c'est l'usage qu'on en fait. D'où l'importance des associations de consommateurs qui peuvent apporter des informations pour comparer les biens et aider à discerner.

### Que dit alors la Doctrine sociale de l'Église ?

J.-Y. N. – La réponse a été apportée par saint Jean-Paul II dans *Centesimus annus* (1991). Dans cette encyclique, il précise que la société de consommation ne rend pas les gens heureux. Un monde qui ne pense qu'à la consommation est un monde matérialiste, desséchant. Dans le chapitre 4, il insiste sur le fait que la consommation peut aider l'homme à grandir autant que l'avilir (voir article page 9) ; il rappelle le nécessaire discernement que la personne doit avoir sur ce qu'elle consomme. Un chrétien ne peut donc pas mépriser cette dimension matérielle. La consommation responsable inclut : le consommateur qui doit être pour cela sensibilisé ; les producteurs qui ne peuvent pas produire un bien dont ils savent qu'il est avilissant ; les

associations de consommateurs et les médias, dans l'éducation à la consommation ; enfin l'État, selon le principe de subsidiarité. Ce dernier doit pouvoir interdire certains biens qui sont trop avilissants pour l'homme.

### Que faut-il faire pour inciter à cette consommation responsable ?

J.-Y. N. – Nous sommes dans une société de marché avec une certaine liberté de consommation ou de production et nous n'avons pas fait assez pour éduquer à l'usage responsable. Je pense qu'il est nécessaire parfois que le consommateur prenne de la distance par rapport au bien. Les appels au jeûne par exemple, bien souvent dans un esprit de partage, contribuent à cette éducation à la consommation responsable.

La consommation est nécessaire, mais elle n'est pas le but ultime : « L'homme ne vit pas seulement de pain » (Matthieu 4, 4). Dans la société actuelle, si vous n'êtes pas à la fois producteur et consommateur, vous n'êtes plus rien, comme l'enfant dans le ventre de sa mère ou encore le vieillard.



Louer ou acheter une voiture dépend de l'usage que l'on en fait

## ZOOM

### Qu'entend-on par la destination universelle des biens ?

La notion de destination universelle des biens est apparue sous la plume de saint Thomas d'Aquin. Elle a connu de légères évolutions avec le temps, mais surtout, un regain de popularité à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'on s'alarmait de plus en plus de la condition ouvrière. Récemment, c'est la constitution apostolique *Gaudium et Spes* du concile Vatican II qui en a apporté la définition la plus aboutie : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la Création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité » (69, 1).

# Le billet SPIRITUEL

## Hôtes de passage

Quand on parle de la vie éternelle, chez les catholiques, ça jette un froid. Je m'en rends compte à chaque fois. Les croyants le savent bien, pour obtenir le gros lot, le jackpot, la vie éternelle, il faut passer... par la mort.

L'une des manières d'envisager cette épreuve radicale, c'est de ne jamais oublier que nous ne sommes que des « hôtes de passage », selon l'expression d'Abraham (Gn 21). Sur cette terre, nous ne faisons que passer. Notre vraie résidence a son adresse dans la Jérusalem céleste. *L'Épître aux Hébreux* nous le redit : « Nous n'avons pas ici de demeure permanente. Nous recherchons celle qui est à venir » (He 13, 14).

Alors, propriétaires ou locataires ?

Locataires, et à deux titres. Notre cité se trouve dans les cieux, pas ici. L'encyclique *Laudato si'* nous le rappelle. En outre, nous n'avons pas à nous comporter comme les propriétaires de cette terre. Dieu nous donne cette maison commune pour que nous en soyons les gérants.

Comportons-nous comme des locataires. C'est Dieu, le propriétaire. Le bail court jusqu'à ce que son règne vienne. Le loyer est modique : l'action de grâces suffit à combler notre Père.



P. Philippe Verdin,  
conseiller  
ecclésiastique  
de la CNAFC



## CE QU'EN DIT LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

### La terre est un héritage commun

Léon XIII fut le premier à évoquer de manière précise la question de la propriété privée, très débattue dans la société européenne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le développement du marxisme. Il produisit en 1891 une encyclique célèbre, *Rerum novarum*. « Bien conscient du fait que la propriété privée n'est pas une valeur absolue (...) il ne {manqua} pas de proclamer les principes complémentaires indispensables, tels que celui de la destination universelle des biens de la terre » (saint Jean-Paul II, *Centesimus Annus*, § 6). Léon XIII constata l'injuste distribution des richesses et la misère des prolétaires. Mais il précisa que « les socialistes, pour guérir ce mal, poussent les pauvres à être jaloux de ceux qui possèdent. Ils prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens de chacun doivent être communs à tous (...) pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier si elle était appliquée » (*Rerum novarum*, § 39).

Un siècle plus tard, saint Jean-Paul II revient longuement sur la question de la propriété, dans un contexte différent, celui du consumérisme globalisé. Le bloc de l'Est vient de s'effondrer. Dans l'encyclique *Centesimus Annus* (1991), le mot propriété revient 38 fois. L'Église enseigne aux propriétaires « que la propriété des biens n'est pas un droit absolu mais comporte, dans sa nature même de droit humain, ses propres limites » (§ 30). Dans ses excès, la propriété des moyens de production peut aussi « empêcher le travail des autres pour obtenir un gain qui ne provient pas du développement d'ensemble du travail et de la richesse sociale, mais plutôt de leur limitation, de l'exploitation illicite, de la spéculation et de la rupture de la solidarité dans le monde du travail. Ce type de propriété n'a aucune justification et constitue un abus devant Dieu et devant les hommes. »

Le pape François complète saint Jean-Paul II en ajoutant « que la terre est essentiellement un héritage commun, dont les fruits doivent bénéficier à tous. Pour les croyants cela devient une question de fidélité au Créateur, puisque Dieu a créé le monde pour tous (...) Le principe de subordination de la propriété privée à la destination universelle des biens et, par conséquent, le droit universel à leur usage, est une "règle d'or" du comportement social, et le premier principe de tout l'ordre éthico-social » (*Laudato si'*, § 93). La Doctrine sociale de l'Église exige justement « que la propriété des biens soit équitablement accessible à tous, de sorte que tous en deviennent, au moins dans une certaine mesure, propriétaires, sans pour autant qu'ils puissent les "posséder confusément" » (§ 176).

Elle rappelle aussi que « la vie de l'homme, de même que la vie sociale de la collectivité, ne peut être réduite à une dimension matérialiste, même si les biens matériels sont extrêmement nécessaires tant pour des finalités purement de survie que pour l'amélioration du niveau de vie » (§ 375). Pour cela, « La nécessité et l'urgence apparaissent donc d'un vaste travail éducatif et culturel qui comprenne l'éducation des consommateurs à un usage responsable de leur pouvoir de choisir, la formation d'un sens aigu des responsabilités chez les producteurs, et surtout chez les professionnels des moyens de communication sociale, sans compter l'intervention nécessaire des pouvoirs publics » (§ 376).



# Échanger ses biens

## Poser un nouveau regard sur ce qui nous appartient

Être propriétaire n'est pas incompatible avec l'échange. De nombreuses familles profitent de ce qu'elles possèdent pour entrer en relation ou soutenir ceux qui sont démunis. C'est le cas de Christian et de son épouse Lydia (leurs prénoms ont été changés), qui procèdent depuis de nombreuses années à un échange de maisons avec une famille étrangère. « Notre proximité avec Paris nous garantissait de trouver des familles intéressées », explique Christian. Sitôt marié, le jeune couple décide rapidement de prêter son logement le temps des vacances : « Quand on n'a qu'une table, un lit, un réfrigérateur et quatre chaises, on est moins attaché à son intérieur pour lancer le premier échange ». À cette époque, il n'existait pas encore de plateforme qui mette en lien des propriétaires pour des échanges de maisons.

### Prêter pour favoriser les retrouvailles

Christian et Lydia ont prêté leur logement de banlieue parisienne

plus de vingt fois à des familles venant de toute l'Europe. La méthode était la suivante : le couple demandait à ses amis s'ils connaissaient une famille étrangère qu'ils aimeraient bien revoir. La plupart du temps, les Franciliens ont peu de place pour accueillir, alors le couple proposait à cette famille de venir garder sa maison pendant ses vacances : « Ainsi, les deux familles étaient reconnaissantes envers la famille intermédiaire et faisaient le maximum pour que tout se passe bien ». Aujourd'hui, leurs enfants ont conservé la tradition et échangent avec d'autres familles.

Cette volonté d'échange crée de la relation et offre un nouveau regard sur les biens que l'on possède et sur soi-même. Marie-Hélène a, elle, découvert le troc lorsqu'elle a connu des difficultés financières : « Je troque toujours contre de l'alimentaire, car cela nous permet d'améliorer notre quo-

tidien, tout en me séparant d'objets dont je n'ai pas la nécessité absolue. Petit à petit, j'ai appris à me détacher du matériel et à ne plus me sentir frustrée de ne pouvoir acheter ce qui me faisait envie. »

### Prendre soin de ce que l'on possède

Selon elle, ne pas acheter avec de la monnaie sonnante et trébuchante redonne de la dignité, surtout dans une période difficile où la famille vient à manquer : « Cela est même devenu un jeu ». Cela l'a amenée également à prendre davantage soin de ce qu'elle possède, à réparer et à entretenir.

Acquéranant un nouvel état d'esprit, elle ouvre sa maison devenue trop grande avec le départ de ses enfants et accepte d'être dérangée dans son quotidien pour loger des personnes cherchant du travail dans la région :

« J'ai fait des rencontres que je n'aurais jamais faites autrement ».

### Être heureux en rendant heureux

Dans le même élan, et la sachant en difficulté, des amis lui ont donné des affaires, que Marie-Hélène troque ensuite : « Ils sont heureux que des objets dont ils ne se servent pas nous aident et aient une autre vie dans un autre foyer ». Eux ne se sentent pas le courage de le faire, car cela prend du temps et de l'énergie.

« J'ai été amenée à réfléchir sur ce que j'étais capable de prêter à un ami, à un voisin ou à un inconnu : quelles sont mes peurs quand je prête un objet, quelle est ma joie quand je rends service en prêtant ? Je me suis aperçue que le don, le troc ou le prêt était un cercle vertueux : certes, la personne qui reçoit est heureuse, mais elle rend également heureux en donnant l'occasion de rendre service, d'être utile. »



Cette volonté d'échange crée de la relation et offre un nouveau regard sur les biens que l'on possède et sur soi-même



## CONCRÈTEMENT

## Garder pour soi, échanger ou donner ? Des consommateurs répondent

### Les AFC - Le troc est-il une solution intéressante pour les familles aujourd'hui ?

**N. et D. (45 ans)** – En créant un groupe Facebook de troc, il y a quatre ans, avec des amis, nous avons l'intention d'agir à notre échelle face à la surconsommation et au gaspillage à travers un réseau local d'entraide. Nous sommes 3200 maintenant dans ce groupe, où bienveillance et bonne humeur sont de rigueur. Les personnes publient des annonces d'objets dont elles veulent se débarrasser ou dont elles ont besoin, et les objets circulent de maison en maison. Les échanges sont souvent symboliques, et c'est amusant de voir les liens qui se tissent dans cette communauté et qui vont au-delà du strict échange matériel.

**Marine (30 ans)** – Je trouve que le troc est un beau concept. Grâce au troc, j'ai

pu trouver beaucoup de choses pour mon bébé. Cela permet d'acquérir des choses utiles et de vider ma maison en faisant plaisir à quelqu'un. Je donne une seconde vie à des objets, sans les jeter.

**Zélie (11 ans)** – Le goûter à la maison, c'est tartine de beurre et confiture ! Maintenant que ma maman fait du troc avec ce qui ne lui sert à rien, on a plus souvent du chocolat !

### Les AFC - Vivre sans s'attacher aux biens matériels, est-ce totalement envisageable ?

**Philippe (50 ans)** – La question de la propriété m'a interpellé quand j'ai perdu mon travail : je n'avais jamais pensé que les objets pouvaient m'ôter de la liberté. En effet, que faire lorsqu'on doit déménager rapidement dans une maison plus petite ? De quoi suis-je capable de me passer sans

Les boîtes à livres connaissent un succès croissant dans de nombreuses communes de France



être frustré ? J'ai pris l'habitude de donner pour vider petit à petit ma maison et m'alléger.

**Raymonde (79 ans)** – Ne pas s'attacher aux biens matériels est impensable, on a tous des objets fétiches ou précieux dans nos cœurs, mais, en vieillissant, je réfléchis différemment au degré d'attachement que je leur porte et à ce que je vais laisser à mes enfants.



## Livre

### La Doctrine sociale de l'Église

L'économiste Jean-Yves Naudet (voir entretien pages 6 à 8) a longtemps travaillé sur le rapport entre économie et foi catholique en s'appuyant sur la Doctrine sociale de l'Église. Il a publié quatre livres sur ce sujet entre 2011 et 2020 :

- *Une éthique économique pour notre temps*
- *Les « choses nouvelles » d'aujourd'hui*
- *Une réponse pertinente aux désordres du monde*
- *Une morale économique et sociale*

Jean-Yves Naudet, éd. PUAM (Presses universitaires d'Aix-Marseille)



## Boîte à outils

### Prendre le temps du discernement

Quelques conseils avant de réaliser un achat :

- Prendre le temps de réfléchir à ses besoins et à ses possessions.
- Se lancer des défis de rangement, tri, don, etc. par pièce pour alléger son quotidien et sa charge mentale.
- Chercher ce qui est disponible près de chez soi, grâce à l'économie collaborative : groupes locaux Facebook, donnons.org, geev.com



Rencontrer



SUR LE TERRAIN



Bourse aux vêtements à Vertou (44)  
les 4 et 5 octobre derniers

AFC DE VERTOU • (44)

## « Une seconde vie pour des vêtements en très bon état »

Une bourse aux vêtements s'est tenue à Vertou en Loire-Atlantique, les 4 et 5 octobre derniers. Une manière pour les AFC d'inciter à la consommation responsable. Entretien avec Marie de Guibert, responsable de la bourse aux vêtements de l'AFC Vertou Sud Vignoble.

Où?

AFC Vertou Sud Vignoble  
afc44vertou@afc-france.org  
27 rue du Général de Gaulle  
44120 Vertou

Combien?

• Vertou Sud

Plus de **50**  
familles  
adhérentes

Quoi?

• Une bourse aux vêtements

**Depuis combien de temps votre bourse aux vêtements existe-t-elle ?**

Après une interruption de plusieurs années, la bourse aux vêtements des AFC de Vertou Sud Vignoble vient tout juste d'être relancée. C'est un service offert aux familles adhérentes et non adhérentes afin de proposer des vêtements d'enfants, des jouets et du petit matériel de puériculture, en bon état et à petit prix, permettant ainsi aux familles de faire des économies et d'avoir un impact sur l'environnement. Cette bourse aux vêtements permet également de faire découvrir les AFC, de récolter de nouvelles adhésions et d'avoir un petit gain financier pour notre association locale.

**Comment s'est déroulée cette reprise ?**

Pour une reprise, notre bourse aux vêtements n'aurait pu

mieux se dérouler ! Vendeurs comme acheteurs semblaient heureux de pouvoir participer à ce genre d'événement. En effet, suite à la crise sanitaire, beaucoup de braderies, vide-greniers et brocantes ont été annulés. Les enfants grandissant, il faut renouveler leur garde-robe et se séparer des vêtements devenus trop petits, qui se sont entassés depuis le début du premier confinement. L'atmosphère était conviviale et détendue, comme une parenthèse dans notre rythme effréné et souvent individualiste, notamment en cette période de distanciation sociale.

**Dans quelle mesure la bourse aux vêtements induit-elle une autre manière de consommer ?**

Elle est le point de rendez-vous des personnes, qui, dans un souci tant économique qu'écologique, souhaitent don-

ner une seconde vie à des vêtements encore en très bon état. C'est une habitude qui est rentrée dans nos mœurs ces dernières années. Le réemploi a de nombreux avantages. En effet, il permet d'acheter des articles uniques, moins chers et même de marque, que l'on n'aurait pas pu s'offrir autrement. Les vêtements déjà portés puis remis en vente sont gage d'une grande qualité. C'est également meilleur pour l'environnement, car ce qui est réutilisé n'est pas jeté.

Plusieurs personnes ont également fait le choix de faire don de leurs articles. Ce qui n'a pas trouvé acquéreur a été donné à Vertou solidaire, une boutique solidaire dont les recettes permettent d'alimenter les rayons d'une épicerie pour les plus démunis. ■

# MOBILISEZ-VOUS POUR VOTRE RADIO CHRÉTIENNE



RADIO  
DON RCF  
LA JOIE DE  
DONNER

DU 15 AU 21  
NOVEMBRE 2021

FAITES UN DON AU 0 810 333 777\*  
ou sur [rcf.fr](http://rcf.fr)

Votre don à RCF est déductible de vos impôts à hauteur de 66 %.

 RCF, RADIO CHRÉTIENNE FRANCOPHONE, UN RÉSEAU DE 64 RADIOS LOCALES.

